



Prestation complémentaire pour un crédit immobilier

Par **cawodamnam**, le **22/06/2008** à **18:13**

Nous souhaitons souscrire un crédit immobilier à la société générale pour faire construire une habitation principale.

La banquière nous a informé que les travaux du constructeur seront contrôlé par un spécialiste délégué par la banque.

Mais cette prestation à un coût supplémentaire.

Nous ne souhaitons pas cette prestation si elle est payante, mais la banque nous y oblige.

Pouvons nous refuser ?

Merci d'avance de votre réponse.